



## ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT PLACE DU 14 JUILLET A COMMENTRY

**NOUS**, Maire de la commune de COMMENTRY (Allier),

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, partie législative, et notamment ses articles L.2213-1 et 2,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** le Code de la voirie routière et notamment l'article L115-1,

**Vu** le Code général des propriétés des personnes publiques, et notamment ses articles L2122-1 et suivants, portant réglementation des occupations du domaine public, modifié par ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017,

**Vu** le règlement de voirie communale adopté en conseil municipal le 18 décembre 2019,

**Vu** l'arrêté municipal du 18 octobre 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Thierry VERGE, 1<sup>er</sup> adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

**Vu** l'avis de la police municipale,

**Considérant** qu'il est nécessaire de réserver un emplacement de stationnement pour le véhicule du Sous-Préfet lors de la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 devant être célébrée **le lundi 11 novembre 2024**,

### ARRÊTONS :

**Article premier** : **Le lundi 11 novembre 2024, de 9h00 à 9h30**, un emplacement de stationnement Place du 14 Juillet, en face du salon de coiffure, sera réservé au véhicule du Sous-Préfet.

**Article 2** : En aucun cas la circulation ne devra être interrompue.

**Article 3** : Le Centre Technique Municipal se chargera de la mise en place du panneau de signalisation interdisant le stationnement.

**Article 4** : Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5** : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de COMMENTRY, l'agent de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait en Mairie de COMMENTRY,  
Le cinq novembre deux mille Vingt-quatre,  
Pour le Maire,**

**L'Adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,**



Thierry VERGE